

Lettre ouverte à Christophe Itier, Haut-commissaire à l'Economie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale.

Donnons une chance à nos territoires !

Impulsée par le président de la République, la Conférence nationale des Territoires propose entre autres de « donner aux collectivités plus de liberté et plus de souplesse pour agir ». On ne peut que soutenir cet objectif : pour vitaliser le tissu économique local et réparer les nombreuses fractures territoriales, nous avons besoin d'outils décentralisés, innovants et surtout à la portée des citoyens. Parmi ces outils figurent désormais les **monnaies locales et complémentaires**, une vraie innovation sociale qui émerge un peu partout en France, le plus souvent grâce au travail bénévole des habitants réunis au sein d'une association. Cet engagement citoyen mérite d'être soutenu tant il s'inscrit dans les objectifs largement partagés : bâtir une économie plus inclusive, un système alimentaire plus soutenable, mener une transition énergétique et écologique pourvoyeuse d'emploi.

Améliorer l'accès des PME à la commande publique, soutenir l'agriculture de proximité ou revitaliser les centres-villes sont des mesures qui vont dans le bon sens, encore faut-il que la richesse créée sur un territoire serve durablement à développer ce territoire même, au lieu de s'enfuir ailleurs comme c'est souvent le cas. C'est là tout l'enjeu d'un circuit monétaire complémentaire, qui ne vise nullement à se substituer à l'euro mais précisément à le compléter, en organisant une partie des échanges au profit des emplois locaux et en mieux valorisant les ressources locales. Cet enjeu n'est pas uniquement économique, il en va fondamentalement du territoire comme cadre de vie et l'échelle où se nouent les liens sociaux de proximité.

Si les collectivités ont un rôle clef à jouer pour inventer les territoires de demain, c'est à l'Etat de leur offrir un cadre légal approprié. **Les collectivités qui le souhaitent doivent pouvoir participer activement au circuit monétaire local, à la fois en acceptant la monnaie en paiement des services publics locaux et pour régler une partie de leurs propres dépenses.**

Rappelons que les autorités de supervision veillent désormais sur ces dispositifs, qui ne représentent aucun risque financier pour les participants du circuit, les contribuables ou les recettes publiques. De son côté, l'Etat a jeté les bases d'un **cadre légal avec la loi sur l'Economie sociale et solidaire de 2014**. Mais le flou juridique persiste sur un point clef, à savoir l'usage actif des monnaies complémentaires par les collectivités. Le contentieux récent qui a opposé la mairie de Bayonne aux représentants de l'Etat montre l'incertitude qui entoure cette question, et qui freine les élus prêts à s'investir dans les projets.

Nous demandons donc à l'Etat de clarifier la situation en reconnaissant explicitement le droit des collectivités d'utiliser des titres de paiement complémentaires pour faire des paiements aux acteurs qui ont choisi d'adhérer au réseau monétaire local. C'est en intégrant pleinement les collectivités dans les circuits monétaires locaux que nous pourrons démontrer le potentiel des monnaies locales complémentaires.

Premiers élus signataires de la lettre ouverte (dans l'ordre chronologique) :

Eric Piolle, maire de Grenoble ; **Pascal Bolo**, vice-président de Nantes Métropole et **Matthieu Theurier**, vice-président à Rennes Métropole ; **Christiane Bouchart**, conseillère municipale de Lille & présidente du Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) ; **Dounia Besson**, adjointe au maire de Lyon ; **Nathalie Perrin-Gilbert**, maire du 1^{er} arrondissement de Lyon ; **Olivier Gros**, conseiller municipal d'Avignon ; **Laurence Hugues**, adjointe au Maire Paris 3^e ; **Jean Claude Pradels**, adjoint au maire de Mérignac ; **Claude Dini**, conseiller municipal de La Seyne ; **Denis Grandjean**, conseiller municipal et de territoire Aubagne ; **Riad Gharbi**, conseiller municipal de La Seyne sur Mer ; **Michel Ifri**, conseiller municipal de Lille ; **Bernard Macret**, conseiller municipal de Grenoble ; **Franck Presumey**, adjoint au maire de Tullins ; **Antoine Meurice**, conseiller municipal de Toulouse ; **Benjamin Trocme**, conseiller départemental de l'Isère ; **Sébastien Eyraud**, maire de Laval ; **Xavier Vitry**, conseiller municipal de Meyrie ; **Olivier Canavy**, conseiller communautaire CC Pyrénées Audoises ; **Amans Gausssel**, conseiller municipal de Languédias ; **Christine Pasquet**, adjointe au maire d'Aillant sur Milleron ; **Bruno Charles**, vice-président du Grand Lyon ; **Emeline Baume**, conseillère municipale de Lyon ; **Yann-Fanch Kerneis**, conseiller municipal de Plouzané ; **Pierre Meriaux**, conseiller municipal délégué de Grenoble ; **Agnès Mollon**, conseillère municipale de Riom ; **Carmen Logan**, adjointe au maire de Lanvalley ; **Pascal Clouaire**, adjoint au maire de Grenoble et conseiller métropolitain Grenoble Alpes Métropole ; **Kattin Doyharcabal**, conseillère municipale d'Espelette ; **Fabienne Grebert**, conseillère de la région Auvergne Rhône Alpes ; **Gérard Heit**, adjoint au maire de Conches en Ouche ; **Gregory Bernard**, adjoint au maire de Clermont-Ferrand ; **Jacky Grand**, conseiller départemental du Puy de Dôme et adjoint au maire de Billom ; **Florent Naranjo**, conseiller municipal et communautaire à Clermont-Ferrand ; **Jean-Pierre Corsia**, conseiller d'arrondissement Paris 11^e ; **Grégory Bonnet**, conseiller départemental du Puy-de-Dôme ; **Didier Aouizrat**, conseiller municipal d'Argentièrre ; **Virginie Mian**, conseillère municipale de Lamentin ; **Marc Denis**, conseiller métropolitain de Nantes Métropole ; **Jean-Baptiste Gernet**, adjoint au maire de Strasbourg ; **Anne-Sophie Olmos**, conseillère municipale de Grenoble ; **Isabelle Portefaix**, adjointe au maire d'Avignon ; **Clémentine Raineau**, conseillère départementale du Puy-de-Dôme ; **Anthony Poulin**, conseiller municipal de Besançon ; **Mahel Coppey**, vice-présidente de Nantes Métropole ; **Didier Bayens**, adjoint au maire de Borce ; **Michel Souillac**, adjoint au maire de Fresnes ; **Jeanne Barseghian**, conseillère municipale et eurométropolitaine de l'Eurométropole de Strasbourg.